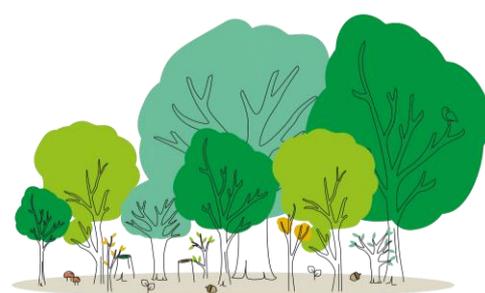




Forêt domaniale de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est fortement affectée par des dépérissements du chêne sessile, du chêne pédonculé et du hêtre. Ce constat réalisé par l'ONF et les experts du département « Santé des Forêts » concerne l'ensemble de la forêt avec des zones plus marquées. L'ONF, gestionnaire de cette forêt, a modifié en 2015 l'aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt. Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière complétée par une coupe de sécurité sur la parcelle 210a située sur le territoire de Saint Germain-En-Laye

Une coupe en futaie irrégulière



Informations coupe

Parcelles	210a
Surfaces	6,42 hectares
Type de peuplements	Chêne
Volume de bois prélevé	Total : 370 m3 de bois
Date de la dernière coupe réalisée sur cette parcelle	2008
Date de début des travaux	6 octobre 2021
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques)

Complétée par une coupe de sécurisation



Détails travaux

- >> **La coupe en futaie irrégulière** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu et en produisant le bois dont la société a besoin. En effet, tous les 8 à 10 ans, les arbres les plus sains, les plus beaux et les plus adaptés sont aidés en enlevant ceux qui les empêchent de bien se développer.
- >> **Coupe de sécurisation:** les bûcherons vont procéder à la **coupe des arbres dépérissants et dangereux aux abords de la route départementale**
- >> Ces coupes seront réalisées par un exploitant extérieur à l'ONF

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

La parcelle 210a va se régénérer naturellement ; **sur cette parcelle il n'y aura pas de plantation.**

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se **développer naturellement.**

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd, les bois font l'objet d'un tri par l'ONF valorisant l'ensemble des qualités du bois.

Le bois prélevé dans cette parcelle 210a, du fait de sa faible qualité et son petit diamètre, sera valorisé en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes. Le bois énergie, du fait de sa faible valeur, est valorisé en circuit court : en moyenne en Ile-de-France, il est utilisé à moins de 45km de la forêt où il a été prélevé.

Les branchages de – de 7 centimètres de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Plan de coupe parcelle 210a



Coupe en futaie irrégulière + sécurisation



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent le bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Ile-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

ag.versailles@onf.fr